

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2007

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2007 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2007

La séance débute à 19 heures sous la présidence de Monsieur André HABERLI, Maire,

**Présents :** André HABERLI, Patricia AUBERTHIER, Alain BELLINA, Christine CHUTEAUX, Georges DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Bernadette GENDRA, Claire-Lise GUILLON, Marielle PAILLARD.

**Absents excusés :** Patricia PILLON et Mario ZAFFINO.

**Absente :** Martine CARMINATI.

**Invitée :** Sabine LAURENCIN.

**Secrétaire de séance :** Patricia AUBERTHIER.

**Date de convocation :** 7 juin 2007.

Patricia AUBERTHIER accepte la fonction de secrétaire de séance.

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 mai 2007 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Délibération n°019-2007

#### Objet : Décision Modificative n°1

##### **En section de fonctionnement :**

- La section des Jeunes Sapeurs Pompiers de Thoiry-Sud Gessien s'est qualifiée pour représenter la France au concours international technique du feu à Revinge en Suède du 15 au 22 juillet 2007. La section participe à différentes manifestations pour financer une partie de ce voyage mais une participation est demandée à la commune où sont domiciliés les jeunes sapeurs-pompiers. Cette participation s'élève à 70 € par enfant (un seul enfant de Challex y est inscrit. Monsieur le Maire propose de transférer la somme de 70 €, de l'article 022 – dépenses imprévues à l'article 6574 – subvention de fonctionnement aux associations.
- La commission Vie associative a proposé d'attribuer une subvention de 250 € à l'AJLC pour l'année 2007, comme participation de la commune à la préparation du spectacle de fin d'année. Le Maire propose donc de transférer la somme de 250 € de l'article 022 – dépenses imprévues à l'article 6574 – subvention de fonctionnement aux associations.
- La commune verse à ses agents ayant des enfants à charge un supplément familial de traitement. Jusqu'à l'année 2004, elle recevait une indemnité compensatoire du fonds national de compensation (=FNC) du supplément familial de traitement. Cependant à compter de 2004, la masse salariale a augmenté et le nombre d'agents bénéficiant du supplément familial a diminué (la cotisation ou l'indemnité est calculée en fonction du montant des traitements bruts versés aux agents, auquel est appliqué un taux de compensation défini au niveau national ; on déduit de ce montant la somme du supplément familial versée aux agents). C'est donc à la commune de verser une cotisation à ce fond. La cotisation 2004 est devenue exigible en 2006 ; mais la facture a été reçue tardivement, elle se monte à 268 €. La cotisation 2005 est exigible en 2007, elle se monte à 969 €. Cette dépense n'avait pas été anticipée lors de l'élaboration du budget primitif. C'est pourquoi, le Maire propose de transférer la somme de 1 237 € de l'article 022 – Dépenses imprévues à l'article 6456 – Versement au FNC du supplément familial de traitement.

Le solde des dépenses imprévues de la section de fonctionnement se monte à 22 572 .09 €.

##### **En section d'investissement :**

- La commune, en accord avec l'AAP, réalise les travaux de génie civil et d'installation d'une nouvelle chaudière dans l'église. Le montant initial inscrit au budget était de 47 000 €. Après réexamen du devis, il s'avère que la réalisation des travaux d'isolation devraient coûter environ 700 € de plus. D'autre part, une somme de 1 300 € serait nécessaire pour faire face à d'autres dépenses non encore évaluées avec précision : mise au normes de l'installation électrique par le rajout d'un fil de terre, mise en place d'un faux plafond en plâtre avec une tenue au feu de 2 H (le plafond actuel est en bois), absence de certitude quant à la nature du pavage de l'église (pierres reposant sur du sable ou scellées au ciment) pouvant faire varier le coût des travaux. Le Maire propose donc de transférer la somme de 2 000 € de l'article 020 – dépenses imprévues à l'article 2315-337 – Installations, matériel et outillage technique – opération Eglise.

Le solde des dépenses imprévues de la section d'investissement se monte à 46 424 .27 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2007 :

## Section de fonctionnement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	- 1 557	
6574	Subvention de fonctionnement aux associations - Jeunes sapeurs pompiers – Section de Thoiry-Sud gessien - AJLC	+ 70 + 250	
6456	Versement au FNC du supplément familial	+ 1237	

## Section d'investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	Dépenses imprévues	- 2 000	
2315-337	Installations, matériel et outillage technique – Opération Eglise	+ 2000	

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

ACCEPTTE les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer.

### Délibération n°20-2007

#### **Objet : Dissolution du Centre de première intervention de Challex**

Le maire explique au Conseil que le nombre de pompiers bénévoles est devenu très insuffisant (seulement 4) pour faire fonctionner le centre, et que malgré plusieurs tentatives, il n'a pas été possible d'en recruter de nouveaux.

C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil municipal de demander au Préfet de l'Ain de prononcer la dissolution du Centre de Première Intervention de Challex.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'impossibilité de faire fonctionner le Centre de Première Intervention avec un effectif aussi réduit ;

DEMANDE que la dissolution du Centre de Première Intervention de Challex soit prononcée à compter du 16 juillet 2007.

**Débat :** La Grappe a demandé aux pompiers de Challex d'être présents pendant la course de caisses à savon du 14 juillet 2007. André HABERLI propose donc que la dissolution du Centre de première intervention soit prononcée à compter du 16 juillet 2007. La commune leur demandera de venir assurer la sécurité lors du feu d'artifice. André HABERLI regrette que l'on doive fermer le CPI, mais quoiqu'il en soit, depuis plusieurs mois, les pompiers de Challex ne sont plus assez nombreux pour partir en intervention. Georges DALLEMAGNE demande si la présence des pompiers au feu d'artifice est obligatoire. Pierre DUMAREST répond par la négative, elle est seulement recommandée. Il ajoute que dans les années à venir nous devons travailler avec le centre de secours de Collonges. Patricia AUBERTHIER demande ce que vont devenir l'Amicale des Pompiers et le local. André HABERLI répond que l'Amicale est indépendante du CPI et pourra donc se maintenir si elle le souhaite. Concernant le local, il reviendra à la commune et pourrait être utilisé pour stocker le matériel de voirie. Claire-Lise GUILLON demande ce que va devenir le matériel acheté pendant le mandat. André HABERLI répond que ce qui lui semble le plus logique est de donner le matériel, notamment aux centres de secours qui interviendront à Challex. Georges DALLEMAGNE remarque que le fourgon a probablement peu de valeur en lui-même, mais que le matériel d'intervention est probablement beaucoup plus intéressant. Bernadette GENDRA pense qu'il serait intéressant d'avoir un inventaire détaillé du matériel. André HABERLI répond qu'il existe.

### Délibération n°21-2007

#### **Objet : Désignation des délégués communaux à la Commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes du Pays de Gex.**

La Communauté de Communes du Pays de Gex a engagé depuis quelques mois des travaux sur les problématiques de la fiscalité communautaire. Par délibération du 26 avril 2007, le Conseil Communautaire a décidé de créer une commission spéciale, dite « d'évaluation des transferts de charges ». Chaque commune membre y sera représentée de manière égalitaire.

Monsieur le Maire propose de désigner Bernadette GENDRA comme déléguée titulaire, et Georges DALLEMAGNE comme délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la commune au sein de la Commission d'évaluation des transferts de charges de la CCPG :

- Délégué titulaire : Bernadette GENDRA,
- Délégué suppléant : Georges DALLEMAGNE.

**Débat :** Claire-Lise GUILLON demande comment doit être compris le terme égalitaire. André HABERLI répond que cela signifie que toutes les communes ont un représentant titulaire et un suppléant, peu importe leur taille. Georges

DALLEMAGNE explique que cette commission est chargée d'examiner commune par commune les conséquences des transferts de compétences et de charges. Selon la loi elle est habituellement chargée de déterminer, en cas de mise en place de la taxe professionnelle unique (TPU), le montant de la dotation compensatoire versée par la communauté aux communes membres (cette dotation correspond au montant de la taxe professionnelle perçue par la commune avant le transfert, duquel aura été déduit le montant des charges transférées par la commune à la communauté). La question de la réforme de la fiscalité communautaire est sous-jacente. Les élus avaient cependant demandé que les deux problèmes soient très nettement distingués. La commission est donc créée de manière anticipée pour permettre d'informer les communes sur les conséquences des transferts de compétences sur leur budget et sur celui de la CCPG. Bernadette GENDRA rappelle que la majorité des communes avaient demandé que l'on dissocie la question de la petite enfance et celle de la TPU. Il semble que la CCPG en ait tiré les conséquences. Georges DALLEMAGNE note que cette commission a aussi pour objet de montrer aux communes que le transfert de compétence à la CCPG leur permet de réduire leurs charges et qu'elles devraient donc en tirer les conséquences dans leur budget. Claire-Lise GUILLON pense que ce transfert de charges sera difficilement quantifiable. Bernadette GENDRA souligne que la question de la TPU avance à tout petit pas et qu'il n'est pas certain qu'une décision puisse être prise avant fin 2007.

### **Délibération n°22-2007**

#### **Objet : Proposition d'un emplacement pour la crèche communautaire.**

Dans le cadre de sa nouvelle compétence « petite enfance », la Communauté de Communes du Pays de Gex a décidé la création de 24 places de crèche pour les communes de Challex, Péron, Saint Jean de Gonville et Thoiry. Celle-ci devrait voir le jour à l'horizon 2009-2010. L'emplacement de la structure reste à déterminer et sera décidé par la CCPG sur proposition des communes, en fonction de plusieurs critères (notamment : situation par rapport au trajet domicile/travail, surface de terrain disponible, ...). Challex dispose d'un terrain d'une surface de 2 000 m<sup>2</sup> (dont la parcelle D 288 fait partie) à prendre dans l'emprise foncière du groupe scolaire, qui d'après une étude du CAUE serait susceptible de recevoir le projet, sous réserve d'aménagement des espaces communs.

Monsieur le Maire souhaite que cette possibilité soit soumise à la CCPG pour examen.

#### **Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**PROPOSE** le terrain situé rue des écoles, pour l'aménagement de la crèche communautaire.

**Débat :** André HABERLI lit le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Thoiry, en présence d'élus de Péron, Saint Jean de Gonville, Thoiry et Challex. Madame Boch, maire de Thoiry, serait susceptible de mettre à disposition un terrain pour la construction de la crèche. Elle pense cependant qu'il serait préférable que les places de crèche soient mieux réparties sur l'ensemble du secteur. Georges DALLEMAGNE présente l'étude produite par le CAUE de l'Ain concernant un réaménagement du secteur école, dans lequel seraient inclus, l'agrandissement de l'école et de la bibliothèque, ainsi que la construction d'une crèche, utilisant notamment une parcelle détachée de l'ancienne propriété Maudon. Ce réaménagement impliquerait le réaménagement des accès, et le déplacement du préau. Bernadette GENDRA demande qui prendrait en charge le réaménagement de la cour et des accès. Georges DALLEMAGNE répond que cela relève d'une négociation avec la CCPG pour déterminer les modalités de partage des charges.

Georges DALLEMAGNE pense qu'il faut insister sur la pertinence de la proposition de Challex par rapport à celle d'autres communes, notamment en raison de la proximité de l'école, et de la 2x2 voies, ainsi que la facilité d'accès à cet équipement qui serait situé à l'entrée du village. Georges DALLEMAGNE explique que la proximité de l'école est un argument important, même si cela suscite également des inquiétudes chez les élus des communes voisines. Ceux-ci craignent en effet que les familles veuillent scolariser leurs enfants à Challex pour des raisons de commodité, et qu'ensuite la Commune leur demande une participation aux frais de scolarité. André HABERLI rappelle qu'actuellement il existe un accord entre les maires du Pays de Gex, selon lequel les dérogations sont accordées aux familles qui souhaitent scolariser leur enfant en dehors de leur commune de résidence sous réserve que la commune d'accueil ne demande pas de participation aux frais de scolarité. Georges DALLEMAGNE souligne que ce type d'accord peut être maintenu aussi longtemps qu'il y a peu d'enfants concernés par les dérogations. Actuellement la plupart des communes sont favorables à l'accueil de nouveaux élèves car cela leur permet de maintenir les effectifs de leur école. Quoiqu'il en soit, ce débat n'est pas encore à l'ordre du jour puisque le projet de crèche ne sera pas réalisé avant 2010.

Georges DALLEMAGNE explique que la création d'une crèche communautaire ferait obstacle à la création d'une crèche par Les Cyclamens (qui l'envisageait dans le cadre d'un projet d'extension de la maison de retraite), puisque la Caisse Nationale d'Allocations familiales ne donnera son agrément qu'à un seul projet, d'où l'importance pour Challex de prendre rang dès maintenant. Quoiqu'il en soit, la situation aura pu être clarifiée d'ici 2010.

Il explique qu'une autre question doit être résolue : créera-t-on une structure unique de 44 places à Thoiry (20 places existantes et 24 nouvelles), ou deux structures séparées réparties sur le secteur ? La création de deux structures séparées pourrait en effet générer des coûts de fonctionnement plus importants. Pour pallier ce problème les deux structures pourraient être mises en réseau.

Claire-Lise GUILLON craint que tout cela ne soit trop concentré sur le même secteur. Il resterait peu de place pour la cour de l'école, d'autant que d'après le projet présenté, cela impliquerait un déplacement du préau. Georges DALLEMAGNE reconnaît que la construction de la crèche amputerait une partie de la cour de l'école. Il souligne cependant que la proposition

du CAUE fait état de la possibilité de récupérer une bonne partie de la surface par un réaménagement de la cour et des accès. Claire-Lise GUILLON pense qu'il ne serait pas judicieux de placer le préau devant l'entrée de l'école. Cela cacherait la vue sur le bâtiment et depuis celui-ci. Marielle PAILLARD pense que cela ne serait pas véritablement un problème puisqu'un préau est ouvert sur les quatre côtés. Elle souligne également que cela permettrait de couvrir une partie de la cour des maternelles et de l'accès pour les parents, ce qui rendrait le secteur plus convivial. Georges DALLEMAGNE précise que nous ne sommes pas encore au stade de l'implantation du préau, même si la disparition de l'actuel abri si la crèche est construite à prévoir son remplacement. Des études plus fines répondront le moment venu à ces questions. Patricia AUBERTHIER demande si le projet « crèche » a été envisagé dans le projet d'agrandissement de l'école et le déplacement de la bibliothèque discuté avec le CAUE. Pierre DUMAREST répond que ces solutions ont été étudiées, mais qu'elles n'étaient pas satisfaisantes car il est impératif de préserver les possibilités d'agrandissement de l'école. Georges DALLEMAGNE ajoute que cette solution aurait imposé de revoir toute l'organisation de l'espace : le problème majeur étant celui de l'accès qui serait situé sur la départementale, dans un virage. D'autre part, les places de stationnement seraient en nombre insuffisant. Marielle PAILLARD précise que l'accès sur la rue des Ecoles est plus sécurisé. Patricia AUBERTHIER voudrait que l'aménagement du secteur soit étudié dans son ensemble et que l'on ne mette pas l'agrandissement de la bibliothèque de côté. Georges DALLEMAGNE précise que le CAUE a produit une étude d'ensemble, mais que les deux projets doivent être dissociés, puisque la bibliothèque pourra être installée soit dans un éventuel agrandissement de l'école, soit dans l'ancien bureau de poste. Claire-Lise GUILLON demande quelle est la surface nécessaire pour la crèche. Pierre DUMAREST répond que la surface prévue est de 475 m<sup>2</sup>. Claire-Lise GUILLON pense qu'il faudrait faire une étude plus approfondie pour examiner les autres secteurs du village, notamment dans le centre où la commune est propriétaire de la Maison de la Treille. Georges DALLEMAGNE répond que cette solution a été étudiée mais que la maison de la Treille ne correspond pas au cahier des charges fixé par la CCPG, notamment en raison de la configuration des lieux, du manque de places de stationnement. D'autre part l'un de nos arguments tomberait, puisque nous dirigerions la circulation dans le centre du village. Claire-Lise GUILLON n'est pas certaine qu'il soit très opportun de tout vouloir concentrer en un même lieu. Patricia AUBERTHIER demande si dans les 475 m<sup>2</sup> de surface prévue pour la crèche les espaces verts pour les enfants sont inclus. Anna DOUDOU répond que la surface utile pour les locaux est de 373 m<sup>2</sup>, or la surface consacrée à la crèche est de 475 m<sup>2</sup>, il y aura donc des espaces réservés aux jeux. Georges DALLEMAGNE précise qu'il ne s'agit ici que de soumettre une candidature à la CCPG. Dans un second temps, le projet pourra être affiné et réétudié en fonction du cahier des charges. André HABERLI souligne que cette crèche répondrait à un besoin pour le village, et que l'étude de Monsieur Sabbagh montre que ce serait réalisable. L'étude de l'aménagement précis du secteur pourra venir dans un second temps. Pierre DUMAREST demande que l'on rappelle à la CCPG que l'espace devant l'école est réservé pour le regroupement des secours en cas d'évacuation de la maison de retraite. Georges DALLEMAGNE explique quelle sera la procédure suivie dans les prochains mois : les communes intéressées vont soumettre leur candidature ; celles-ci seront étudiées par le bureau d'études qui a élaboré le cahier des charges ; un comité de pilotage composé de représentants des quatre communes concernées sera mis en place et chargé de décider de l'implantation de la crèche ; à défaut d'accord entre les communes, le Conseil communautaire tranchera. Pour l'instant nous en sommes au stade de la candidature, et Georges DALLEMAGNE pense qu'il ne faudrait pas louper le coche. Quoiqu'il en soit le Conseil municipal devra délibérer sur le projet définitif. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

### **Commission Finances (Bernadette GENDRA)**

- Bernadette GENDRA lit les mandats et les titres émis au cours des mois de mai 2007.
- Marielle PAILLARD note que la SEDA a changé de raison sociale. Bernadette GENDRA répond qu'elle a en effet pris le nom de Novade. Elle précise que cela ne change rien pour la commune.

### **Commission Personnel (A. HABERLI)**

André HABERLI informe le Conseil Municipal de la demande de mise en disponibilité formulée par Didier MARTIN à compter du 01/09/2007. Il explique que sa demande a été acceptée et que les démarches de recrutement ont été entamées. Il précise que ce type de procédure permet à l'agent qui en bénéficie d'aller travailler dans le secteur privé, tout en se gardant la possibilité de revenir dans la fonction publique, à condition qu'il se trouve un poste. La commune de Challex n'aura pas l'obligation de le réengager. Patricia AUBERTHIER trouve que le délai de préavis est un peu court. André HABERLI répond que les conditions légales ont été respectées. Patricia AUBERTHIER demande quelles sont les raisons de ce départ. André HABERLI répond que la lettre reçue ne donne pas d'autre motif que celui de la « convenance personnelle ».

### **Commission Bâtiment – Voirie – Environnement – Sécurité – Terrain de sport (P. DUMAREST)**

- Aire de jeux pour enfants : la pose a été effectuée par la Société Bresse Paysages.
- Chaufferie de l'église : suite à la réunion du 04/06/2007 avec l'AAP et les autres entreprises chargées des travaux, un planning a été défini. Les travaux devraient s'achever fin octobre.

- Festival de Musique : le chapiteau est en cours d'installation dans le pré vers la halle. Une commission technique de sécurité (composée de représentants de la commune et du SDIS) doit passer jeudi 14/06/07 après midi.
- Travaux du SIEA rue de Château : le Tribunal administratif a annulé les marchés publics de travaux conclus par le SIEA (en raison d'un problème de procédure de choix des entreprises). Les travaux d'enfouissement électriques sont donc suspendus. Cela concerne tout le département. Pour la commune, l'enfouissement rue des Fontanettes est également suspendu. Il est peu probable qu'ils reprennent avant septembre 2007. Claire-Lise GUILLON note que Salendre a arrêté les travaux proprement et que cela ne devrait pas gêner l'entretien de la rue.

### Commission Urbanisme (A. HABERLI)

#### Commission du 5 juin 2007

	Nature des travaux / Divers	Décisions
<b>Déclaration de travaux</b>		
DT 07B9010 JOLIE	Construction d'un abri bois (PLU zone UB)	Demander une photo depuis la route de Greny
DT 07B9008 PERRIER	Construction d'un abri de jardin (PLU zone UA)	Avis défavorable de la DDE – L'autorisation est refusée (problème d'aspect de la construction et de pente de toiture).
DT 07B9009 NABAFFA	Pose de panneaux photovoltaïques (PLU zone UB)	Pas de problème vis-à-vis du PLU. On demande que la notice du fabricant soit fournie.
<b>Déclaration d'intention d'aliéner</b>		
DIA 07B0011 SCHWEIZER	PLU zone UB – 219 rue des Prairies	Formulaire incomplet
<b>Permis de construire</b>		
PC07B1007 SAS SPI	Résidence hôtelière 48 chambres (PLU zone Ubd et UB)	Demander l'avis du CAUE. Demander une cession gratuite de terrain pour élargissement du chemin de Gaillardin
PC07B1009 SAS SPI	4 logements PLS (PLU zone Ubd)	Rappeler que le stationnement sur la voie publique est impossible et recommander la création de deux places de stationnement supplémentaires.
PC 07B1008 GENDRON	Construction d'un abri à voiture (PLU zone UB)	<b>Favorable</b> – Prescription : la pente de toiture de l'abri doit être identique à celle du bâtiment principal.
<b>Divers</b>		
Constructions sans autorisation	MABILLARD – route de Dardagny – Abri à voitures KURZEN – route de Mucelle – véranda	Rappeler aux propriétaires concernés qu'ils ont l'obligation de déposer une demande d'autorisation avant le commencement des travaux, sous peine d'amende, et leur demander de régulariser leur situation
PC05J1014 BURLA	Demande d'approbation concernant la couleur de la façade	Favorable. Demander des précisions concernant la couleur des volets Divergence entre le document fourni à l'appui des échantillons et le dossier de permis de construire. Demander des précisions à ce sujet.
PC06J100 MONIER	Demande d'approbation concernant le choix des tuiles	<b>Favorable</b>

### Commission Communication (G. DALLEMAGNE) :

- Canicule : le recensement des personnes âgées ou fragiles a été relancé à travers le Petit Chalaisien (Georges DALLEMAGNE rappelle que ces personnes sont invitées à se faire connaître en mairie, afin que nous puissions leur apporter notre aide en cas de besoin). Aucune personne ne s'est cependant manifestée à ce jour. Comme en 2006, la maison de retraite est susceptible de mettre à leur disposition une salle rafraîchie en cas de besoin. Il demande aux élus qui connaîtraient des personnes en difficultés dans leur entourage, de leur transmettre cette information.
- Université pour Tous à Challex sur le thème de la vigne et du vin. La conférence est prévue pour le 05/07/07, à partir de 18 heures, à la salle des fêtes pour la partie académique, et au domaine de Mucelle pour le volet pratique.
- Espace Info Energie : Hélianthe tiendra une permanence en mairie le 21/06/07 de 9h à 12h. Il est recommandé de prendre rendez-vous.

### **Commission Vie Associative (Patricia AUBERTHIER)**

- Festival des Musiques : réunion avec la Lyre le 29/05/07 (avec André HABERLI et Pierre DUMAREST) afin de finaliser les préparatifs du festival. Tout semble se dérouler selon le planning. D'autre part, le samedi 16/06, André HABERLI demande aux élus de le rejoindre pour accueillir la Musique de Saint Bonnet les Oules. La commune leur offre le pot de bienvenu.
- USC : Assemblée générale du 07/06/2007. La saison a été très bonne pour le club, en particulier pour l'équipe Première qui a terminé 3<sup>ème</sup> de son championnat. La commission a relevé les points positifs suivants : une bonne participation aux entraînements, l'encadrement d'une centaine de jeunes, des débutants aux moins de 15 ans, en entente avec Collonges, un bon bilan financier. Le club a cependant un besoin urgent d'éducateurs pour les jeunes. Le Président remercie la commune pour l'aide apportée au club.
- Prochaines assemblées générales : la Souris verte le 13/06/07, la Gymnastique volontaire le 22/06/07 (André HABERLI s'excuse de ne pouvoir s'y rendre).
- Une nouvelle association s'est créée avec pour objet la vente de pizzas et l'organisation d'activités éducatives pour les enfants. La fabrication et la vente des pizzas ont commencé le 08/06/07, aux Baraques. Georges DALLEMAGNE explique qu'une association peut avoir une activité commerciale, mais qu'elle n'a pas le droit de distribuer de bénéfices à ses membres. Il souligne que ce type d'association doit prendre garde à être en règle du point de vue fiscal. Il pense qu'il serait bon de leur rappeler ce point pour prévenir tout problème avec les services de l'Etat.
- Fête de la Musique : le 21/06/07 à partir de 19 heures à la Halle.

### **Commission Affaires Scolaires (A. DOUDOU) :**

- Rencontre avec Monsieur Barbier concernant les effectifs de l'école : actuellement 98 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire 2007-2008, ce qui fait passer l'école en dessous du seuil du nombre minimal d'élèves pour conserver les 5 classes. Anna DOUDOU explique qu'il ne devrait pas y avoir de fermeture de classe pour 2007-2008. Georges DALLEMAGNE craint cependant que l'un des postes d'enseignant reste vacant, ce qui pourrait entraîner un blocage de poste jusqu'à la rentrée et de fait nous obligerait à organiser les enseignements en 4 classes. Il suggère de préparer sans attendre un argumentaire permettant de répondre à une telle hypothèse. Patricia AUBERTHIER regrette que tous les projets de constructions n'amènent pas plus d'élèves à l'école. Bernadette GENDRA pense qu'il faudrait encourager les familles qui scolarisent leurs enfants en Suisse, à les inscrire à Challex. André HABERLI demande que l'on prépare un article pour le Petit Challengien pour mettre en avant les avantages de notre école. Claire-Lise GUILLON demande si l'on serait en mesure de chiffrer le nombre d'enfants scolarisés en dehors de Challex. Georges DALLEMAGNE souligne qu'il s'agit d'un phénomène général dans le Pays de Gex, où malgré l'explosion du nombre de constructions, il n'y a pas de création nette de classes.
- RASED : suite au courrier adressé par le Conseil d'école, il n'y a pas eu de réponse de l'Inspection de l'Education Nationale, mais une réaction du psychologue du RASED. Il aurait été surpris de la manière dont le sujet a été présenté au Conseil d'école. Pour lui, il y avait un problème avec le local mis à leur disposition car celui-ci était également utilisé par la garderie. Il y aurait eu des chevauchements. Anna DOUDOU émet des doutes sur la pertinence de cet argument puisqu'en principe la garderie s'arrête à 8h20 et qu'après la salle est libre. S'il y a eu un problème un jour, elle pense que cela aurait pu être réglé simplement avec un peu de dialogue. Elle doit le rencontrer prochainement.
- Accueil périscolaire - discipline : il a été décidé d'exclure un enfant pendant une semaine.
- Accueil périscolaire – enquête de satisfaction : l'enquête a été envoyée à toutes les familles concernées. La date limite de réponse est le 15/06/07.

### **Commission Fleurissement – Cimetière :**

Pierre DUMAREST signale que les jardinières qui avaient été disposées sur le mur, rue de la Treille ont été renversées dans la vigne. Les employés vont regarder s'ils peuvent en remettre certaines en état. Claire-Lise GUILLON constate qu'on ne peut que regretter ce genre de vandalisme.

### **Centre communal d'action sociale (C. CHUTEAUX) :**

Une réunion est à prévoir courant juillet pour l'organisation du voyage des anciens.

### **Affaires intercommunales (G. DALLEMAGNE) :**

- Sentiers thématiques : Le bureau d'étude, Terra Carta, qui avait travaillé sur l'inventaire des richesses archéologiques du Pays de Gex a été retenu pour ce nouveau projet. Le groupe de pilotage doit se réunir prochainement. Georges DALLEMAGNE a proposé d'inscrire Challex dans le cadre de l'un de ses circuits qui pourrait être intitulé le Rhône de Genève à Léaz.

- Transport : le 14/06/07 Georges DALLEMAGNE va se rendre à une réunion d'information concernant la ligne TER Divonne/Bellegarde. D'autre part, André HABERLI et Georges DALLEMAGNE se rendront à une journée officielle des Transports publics genevois afin d'essayer de provoquer une rencontre et de démarrer une concertation sur le problème de la desserte du sud gessien et notamment de Challex.
- Bilan touristique 2006 : Georges DALLEMAGNE explique que le bilan des Stations de ski du Haut Jura est très inquiétant. C'est le contribuable qui risque de devoir solder l'opération. La gestion des Stations va être confiée à une société privée.

### **Divers**

- Inventaire des horloges du département de l'Ain : des représentants du Conseil Général de l'Ain sont venus examiner les deux mécanismes présents à Challex (l'un à l'église, l'autre à la mairie). Ces horloges ont été des donations de Monseigneur Bonnaz.
- Maintien de la Voie sacrée dans le domaine de l'Etat : notre Conseil Municipal avait pris une délibération pour soutenir la Ville de Verdun qui refusait que cette portion de route nationale qui a joué un grand rôle lors de la Première Guerre Mondiale soit transférée au Conseil Général. En remerciement, la Ville de Verdun nous a attribué une médaille commémorative réplique de celle créée en l'honneur des combattants de la Première Guerre Mondiale. Le Conseil Municipal remercie la Ville de Verdun de l'honneur qui lui est fait.
- Sécurité routière : André HABERLI explique qu'un soir en rentrant de Challex il a surpris un automobiliste en train de griller un stop, de téléphoner en conduisant, de faire des écarts sur la route. Il l'a suivi jusque chez lui pour lui expliquer que ce genre de comportement mettait en jeu sa sécurité et celle des autres usagers. Une altercation s'en est suivie. André HABERLI lui a pris ses papiers afin de les photocopier et de dresser un procès verbal, avec l'intention de les lui rapporter juste après. La personne est allée déposer plainte en gendarmerie, puis est revenue en mairie où elle l'a agressé verbalement devant témoins. Le procès verbal d'infraction au code de la route a été transmis au Procureur de la République afin qu'il engage des poursuites. Quelques heures plus tard, vers 4 heures du matin, il a été appelé sur les lieux d'un accident de la route dont étaient victime deux personnes de Challex, l'une d'entre-elles ayant dû être transporté à l'Hôpital. André HABERLI ne regrette pas d'avoir établi ce procès verbal, même s'il reconnaît que la méthode n'était peut-être pas la bonne. La sécurité routière devrait être une préoccupation pour chacun.
- Comportements agressifs envers les élus : André HABERLI rapporte une agression dont il a été victime : la façade de sa maison a été bombardée d'œufs. Il a déposé une plainte. André HABERLI constate que la place d'élus amène à prendre des décisions qui ne sont pas toujours populaires. Il rappelle cependant que cela ne justifie pas les agressions verbales ou contre les biens des élus. Georges DALLEMAGNE pense que le Conseil Municipal doit réagir vivement face à ce genre de comportement qui n'est pas acceptable et propose de rédiger un communiqué du Conseil Municipal dans ce sens. Christine CHUTEAUX ne comprend pas qu'une personne ait pu en arriver là. Elle pense que la décision qu'a prise le Maire en tant qu'officier de police judiciaire était justifiée et qu'il n'a nullement abusé de son pouvoir. Pierre DUMAREST rappelle que ce genre de chose pourrait arriver à n'importe quel élu. Christine CHUTEAUX souligne que ce qui a été le plus difficile à supporter tout au long du mandat, ce sont les agressions verbales, les insultes de certains habitants du village,... **Le Conseil Municipal apporte son soutien unanime au Maire.**

---

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 9 juillet 2007 à 19h.** (Autres conseils municipaux : 27 août 2007 et 1<sup>er</sup> octobre 2007).

**La séance est levée à 22 heures.**